



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'inspection des installations classées en OCCITANIE

Une mission de protection pour les populations et l'environnement

SERVICES PUBLICS+



**LA TRANSPARENCE SUR LES
RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS**

Chiffres mis à jour : octobre 2025



7,7 mois

Délai moyen de délivrance de l'autorisation environnementale et de l'enregistrement

entre le 01/04/2025 et le 30/09/2025

19 arrêtés préfectoraux pour l'autorisation

24 arrêtés préfectoraux pour l'enregistrement

Au niveau national :

11,2 mois



425 contrôles sur site

entre le 01/07/2025 et le 30/09/2025

Au niveau national :

5 616 contrôles

Agir pour la qualité de notre service, c'est aussi être à l'écoute de vos attentes et être attentif à notre niveau de performance. Et c'est du concret ! La preuve à travers ces chiffres-clés, indicateurs sur lesquels nous nous appuyons pour améliorer jour après jour la qualité du service de

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur
resultats-services-publics.fr**

Source et méthodes

Données issues du système informatisé des installations classées renseigné par les DREAL, DRIEAT, DD(ETS) PP, DAAF, DEAL, DEALM, DGTM. Autorisation environnementale et enregistrement : il s'agit des arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de refus pour les projets relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées.